

Procès verbal de la réunion de Conseil Municipal du 28 mars 2024

Le conseil municipal s'est réuni le 28 mars 2024 au lieu habituel de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique Hervo, Maire.

Etaient présents : Mme Davailaud, Mme Lemaître, Mme Léostic, Mme Maronneau, M. Lerat, Mme Blanchet, M. Fournier, M. Péronnet, Mme Prot

Représenté : M. Bernard par M. Hervo
M. Royer par M. Lerat
M. Guenand par Mme Maronneau

Le Quorum est atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 1) Lecture et approbation du Procès-verbal de la précédente séance
- 2) Compte administratif 2023
- 3) compte de gestion 2023
- 4) budget primitif 2024
- 5) Vote des 4 taxes
- 6) Adhésion au service du conseil énergétique du SDEI
- 7) Convention participation au financement des bornes de recharge pour véhicules électriques
- 8) Questions diverses

Monsieur Fournier assure le secrétariat de séance

Le procès verbal de la réunion du 16 février 2024 est lu et approuvé par 7 voix pour et 3 abstentions (Mme Prot, M. Fournier, M. Péronnet).

Monsieur Le Maire précise que concernant la délibération des zones d'accélération des Energies renouvelables elle a été validé par la DDT 36.

1) Compte administratif 2023

Monsieur Le Maire présente la balance et le compte administratif 2023 qui peut se résumer suivant le tableau ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		48 323,02	478 318,97		478 318,97	48 323,02
Opérations de l'exercice	925 313,29	1 129 758,61	315 113,33	852 756,87	1 240 426,62	1 982 515,48
TOTAUX	925 313,29	1 178 081,63	793 432,30	852 756,87	1 718 745,59	2 030 838,50
Résultats de clôture		252 768,34	130 594,28	59 324,57	130 594,28	312 092,91
Restes à réaliser				3 361,00		3 361,00
TOTAUX CUMULES	925 313,29	1 178 081,63	924 026,58	856 117,87	1 849 339,87	2 034 199,50
Résultats définitifs		252 768,34	67 908,71			184 859,63

Les comptes malgré d'importantes réalisations en 2023 ne sont pas mauvais.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un mail de la préfecture suite à la subvention DSIL concernant la rénovation de la salle des fêtes afin que la commune suite aux travaux justifie de 40 % d'économie d'énergie. Si ce n'est pas le cas il faudra reverser la subvention. Monsieur Le Maire regrette cet état de fait. De même qu'il est demandé à la commune la réalisation de deux études thermiques suite au dépôt de demandes de subvention DETR pour la maison Moreau et le stade alors que rien n'est prévu dans la note DETR DSIL.

Monsieur Le Maire précise que la dette va presque s'éteindre en fin d'année.

Après que Monsieur Hervo ait quitté la salle, Monsieur Lerat met le Compte administratif au vote. A l'unanimité les membres présents vote le compte administratif 2023 suivant le tableau ci-dessus.

2) Compte de Gestion 2023

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion 2023 du Trésorier est identique en valeur avec le Compte administratif 2023.

A l'unanimité le Compte de gestion 2023 est adopté.

3) Budget primitif 2024

Monsieur Le Maire présente la proposition de budget primitif 2024 et explique les prévisions de certains articles et chapitres. Il présente les opérations d'investissement :

- logements communaux : les restes à réaliser vont permettre de payer les travaux de rénovation du logement 14 rue de Bel Air
- Achat de terrain : les sommes restantes peuvent permettre d'acquérir le terrain situé sur la route du blanc pour l'optimiser et mettre en place des panneaux solaires.
- Barrage Creuse : Monsieur le Maire informe qu'il a eu une réunion avec le SMACBAC : attente de l'autorisation d'effectuer les travaux, et la 1ère étude n'est toujours pas terminée.
- Bâtiment Moreau : Il est nécessaire suite au dépôt d'un dossier de subvention DETR d'effectuer une étude énergétique.

A l'unanimité le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2024 présenté suivant le tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Total
Dépenses	1 275 055,63	0,00	0,00	1 275 055,63
Recettes	1 090 196,00	0,00	184 859,63	1 275 055,63

Section d'investissement

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Total
Dépenses	1 676 921,00	130 594,28		1 807 515,28
Recettes	1 744 829,71	3 361,00	59 324,57	1 807 515,28

4) Vote des 4 taxes

Monsieur le Maire précise que le budget 2024 a été prévu sans augmentation de taux des taxes. A l'unanimité le Conseil Municipal vote les taxes et les produits suivants pour l'année 2024 :

	Taux voté 2024	Produits votés
Taxe foncière (bâti)	24,48 %	314 323
Taxe foncière (non bâti)	20,62 %	16 888
Taxe d'Habitation	11,12 %	31 080
	Total	362 291

5) Adhésion au service du conseil énergétique du SDEI

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au service du conseil énergétique du SDEI. Cette adhésion permettrait de faire réaliser les études dans le cadre des demandes de subvention en cours et de réaliser un diagnostic sur l'ensemble des bâtiments communaux ce qui permettrait de mettre en lumière des axes d'amélioration.

Cette adhésion aurait un coût pour la commune de 50 €/an + 0,94 € par habitant soit environ 1 200 €.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce service et charge Monsieur Le Maire de signer la convention à intervenir.

- Borne recharge véhicules électriques : Monsieur Le Maire demande aux membres présents leur avis concernant le maintien de la borne de recharge située sur la place du Champ de Foire. En effet la participation au financement du

fonctionnement de cette borne s'élèvera à 1 200 € TTC contre 200 € actuellement. Pour la mise en place d'une borne à charge plus rapide le SDEI demande 8 000 €/borne.

Cette borne a permis les charges suivantes :

- en 2017 : 1 charge
- en 2018 : 0
- en 2019 : 9
- en 2020 : 7
- en 2021 : 59
- en 2022 : 76
- en 2023 : 32

Après avoir entendu les explications de Monsieur Hervo, les membres présents décide le maintien de cette borne.

6) Questions diverses

- Subventions associations

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser les subventions aux associations pour l'année 2024 comme définies dans le tableau ci-dessous.

Dénomination Association	Montant versé
Ass d'Education Populaire	700,00 €
Ass sportive du collège	400,00 €
Badtournon 36	200,00 €
Club des seniors des 2 tournon	400,00 €
Comité de jumelage Barzargo-Tournon	700,00 €
Judo Club Tournon	800,00 €
Les Cerfs Volants	300,00 €
Souvenir Français	200,00 €
Sports Loisirs et culture Boules	600,00 €
Tounon nautique	500,00 €
Tournon Football Club	600,00 €
Association Gymnastique Twirling Bâton	800,00 €
PAO Boxing Club	600,00 €
Tournon rando	200,00 €
MCB 36 MODELISME CLUB BRENNOU 36	300,00 €
Tournon Aeromodelisme	300,00 €
LES ARCHANGELS	100,00 €
Loisirs créatifs	300
Chacun sa patte	200,00 €
Comité des Fêtes	600,00 €
SECTION FOOT ENTENTE AVEC MARTIZAY	700,00 €
Total	9 500,00

Séance levée à 22 h 15

Délibérations prises

Objet : Compte administratif 2023

Le municipal sous la présidence de Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Dominique HERVO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice		48 323,02 1 129 758,61	478 318,97 315 113,33	852 756,87	478 318,97 1 240 426,62	48 323,02 1 982 515,48
TOTAUX	925 313,29	1 178 081,63	793 432,30	852 756,87	1 718 745,59	2 030 838,50
Résultats de clôture Restes à réaliser		252 768,34	130 594,28	59 324,57 3 361,00	130 594,28	312 092,91 3 361,00
TOTAUX CUMULES	925 313,29	1 178 081,63	924 026,58	856 117,87	1 849 339,87	2 034 199,50
Résultats définitifs		252 768,34	67 908,71			184 859,63

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci -dessus ;

Objet : Compte de gestion 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et suivants et le Code des Communes articles R.241-1 à R241.33.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et Recette relatives à l'exercice Commune 2023 a été réalisée par le receveur en poste au Blanc et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur Le Maire précise que le Receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur Le Maire et du compte de gestion du Receveur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice Commune 2023 et donc les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Objet : Affectations des résultats 2023

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat.

Vu les résultats du compte administratif commune 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

- couverture du besoin de financement (compte R 1068)..... 67 908,71€
- déficit de résultat reporté(R 001)..... 59 324,57 €
- excédent de résultat de fonctionnement reporté (R 002)..... 184 859,63 €

Le contenu de cette délibération sera repris dans le budget primitif commune 2024

Objet : Vote Budget primitif 2024

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif commune 2024

Après délibération le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif commune 2024 suivant le tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Total
Dépenses	1 275 055,63	0,00	0,00	1 275 055,63
Recettes	1 090 196,00	0,00	184 859,63	1 275 055,63

Section d'investissement

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Total
Dépenses	1 676 921,00	130 594,28		1 807 515,28
Recettes	1 744 829,71	3 361,00	59 324,57	1 807 515,28

Objet : Vote du taux des taxes 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de voter les taux pour l'année 2024 indiqués dans le tableau ci-dessous et de voter le produit correspondant.

	Taux voté 2024	Produits votés
Taxe foncière (bâti)	24,48 %	314 323
Taxe foncière (non bâti)	20,62 %	16 888
Taxe d'Habitation	11,12 %	31 080
	Total	362 291

Objet : Adhésion au service de conseil en Energie partagé du S.D.E.I.

Monsieur Le Maire fait part de la nécessité de réaliser des études thermiques pour différents bâtiments communaux. Il informe que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Indre peut réaliser ces études si la commune adhère au service « Conseil en Energie partagé ».

Le coût de cette adhésion correspond à :

- un abonnement annuel ayant pour base 50 €
- un coût d'adhésion au service pour un Bilan Energétique Global de 0,94 € par habitant ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les tarifs proposés ci-dessus révisables annuellement
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents, conventions relatifs à cette affaire.

Objet : subventions aux associations 2024

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser les subventions aux associations pour l'année 2024 comme définies dans le tableau ci-dessous.

Dénomination Association	Montant versé
Ass d'Education Populaire	700,00 €
Ass sportive du collège	400,00 €
Badtournon 36	200,00 €
Club des seniors des 2 tournon	400,00 €
Comité de jumelage Barzargo-Tournon	700,00 €
Judo Club Tournon	800,00 €
Les Cerfs Volants	300,00 €
Souvenir Français	200,00 €
Sports Loisirs et culture Boules	600,00 €
Tounon nautique	500,00 €
Tournon Football Club	600,00 €
Association Gymnastique Twirling Bâton	800,00 €
PAO Boxing Club	600,00 €
Tournon rando	200,00 €
MCB 36 MODELISME CLUB BRENNOU 36	300,00 €
Tournon Aeromodelisme	300,00 €
LES ARCHANGELS	100,00 €
Loisirs créatifs	300
Chacun sa patte	200,00 €
Comité des Fêtes	600,00 €
SECTION FOOT ENTENTE AVEC MARTIZAY	700,00 €
Total	9 500,00